L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 21 SEPTEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE. [illegible] $12 [illegible] $5 [illegible]

OFFICIEL.
Avis est [illegible] donné qu'un contrat a été [illegible] MM. Magne & Weisse, pro[illegible] de l'Abeille, pour la publication [illegible] 1846, de tous les avis [illegible] 1843, au prix de UNE PIASTRE [illegible] cent mot, par chaque publica[illegible]
WM. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

PAQUEBOT RÉGULIER pour VICKSBURG ET NATCHEZ. Le vapeur MAGNOLIA [illegible] DIMANCHES [illegible] THEOD. SHUTE, agent. 11 Canal.

POUR LA BALIZE [illegible] A. LAROSE & Co. 71 Vieille Levée. [illegible] passagers de ST MARY [illegible]

Paquebot du Bayou Sara.—La BELLE CRÉOLE, capitaine J. M. Scott [illegible]

P. A. CHAMPOMIER [illegible]

POUR LAFOURCHE. Paquebot [illegible]

Pour Mandeville, Madisonville et Covington. [illegible] ROBERT MURPHY, No. 62 Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. [illegible] capitaine A. Dugas [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible] J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK. [illegible] LOUISVILLE, capitaine [illegible]

POUR MATAGORDA. [illegible] A. LAROSE & Co. 71 Vieille Levée.

POUR LIVERPOOL. Le navire ONECO [illegible] H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. [illegible] H. GALE, 93 Commune.

POUR BORDEAUX. [illegible] BOYER FRÈRES, No. 7, Champs Elysées.

POUR CETTE ET MARSEILLE. [illegible] PLEIADAS [illegible] MARTIAL PEYRET & Co.

POUR MARSEILLE. [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD. [illegible]

F. L. BOURNOS, [illegible] Dentiste [illegible] 17 mars.

WILLIAM DAVIDSON & Co., agents en commission, commissionnaires, No. 81 [illegible] 10 nov.

CONSULAT DE FRANCE.
[illegible] SEPTEMBRE 1846.
Sont [illegible] se présenter à ce consulat, pour affaires [illegible] les personnes dont les noms [illegible]: [illegible] Pierre; [illegible] Williams; [illegible] Lamare; Monett, Laine, Charles; [illegible] Charles; Perrin, François; Petre, Elisabeth; Richard, Jacques; Robert, Pierre; Rousseau, Joseph; Renaud, Joseph; Frincheley, Emile; Vincent, Ferdinand. [illegible] Consulat de France, situé encoignure Royale et St. Pierre, est ouvert tous les jours de [illegible] heures de l'après midi.

A VENDRE. [illegible]

A LOUER. [illegible] Théatre d'Orléans [illegible] J. F. PEPIN. [illegible] coin Conti et Pas de la Bourse [illegible]

A VENDRE OU A LOUER. [illegible] EDWARD BARNETT, 21, Conti.

A LOUER. Deux Magasins, situés rue du Canal, [illegible] occupés par MM. Oakey & [illegible] L. A. & W. BARBARIN, No. 58, Chartres.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE WM. A. CLARK,
Rue de Chartres No. 200, Nlle. Orléans.
L. A. GUILLEMAIN, Agent.

WHISKEY [illegible] P. LONGIS, 116, rue Royale. 7 sep

ALUMETTES. 200 [illegible] New York [illegible] P. LONGIS, 116 rue Royale. 7 sep

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire [illegible] de Bordeaux: [illegible] Marasquin de Zara, Absinthe suisse, Conserves alimentaires, petits pois, cèpes à l'huile, pâtés truffés, &c. [illegible] 12 bouteilles vides.
LOREILHE & Co. Encoignure Royale et Douane. 28 août

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 21 SEPTEMBRE 1846.

SALUBRITÉ DE LA VILLE.—Dans une séance du 19 courant, le bureau de santé a déclaré que jusqu'à ce jour il n'avait pas à signaler un seul cas de fièvre jaune. Cette assurance est des plus rassurantes.

M. Gregory, officier de la marine des Etats-Unis, était à Mobile avant-hier et s'apprêtait à partir pour Pensacola. Il est chargé de dépêches pour le commodore Conner; mais on ne sait pas quel est la teneur de ces dépêches.

LA LOUISIANE.—Nous sommes priés par M. J. Henry d'annoncer que la *Louisiane* n'a suspendu momentanément son apparition que par un accident imprévu. Grâce à l'aide puissante d'un homme dont la générosité égale le talent oratoire, ce journal reprendra jeudi ses publications régulières et s'arrangera pour remplacer à ses souscripteurs le No. dont ils ont été privés.

☞ Le bateau à vapeur *Th. T. Watson*, capitaine Main, allant de la Nouvelle-Orléans aux Attakapas, a heurté contre un chicot dans la matinée du 16 courant, à quarante milles au-dessous d'Atchafalaya, et il a sombré dans vingt pieds d'eau. On n'a à regretter absolument que le bateau et la cargaison qui étaient en partie assurés. La cargaison se composait d'articles assortis. Une partie des officiers et de l'équipage du *Watson* sont arrivés avant hier à bord de la *Belle Créole*.

MOBILE.—L'état sanitaire de cette ville est toujours excellent: il y a très peu de maladies, et aucune n'a un caractère de malignité.

BILLARD.—Les paris deviennent à la mode pour le jeu de billard. Nous publions aujourd'hui dans nos colonnes d'avis une offre qui plaira sans doute aux amateurs. Six mille points en vingt-cinq séries de *spot-balls* seraient assez curieux à voir.

HENRY G. HUBBARD, Consul des Etats-Unis à San Juan de Porto-Rico, est mort le 16 août dans cette ville.

Les citoyens de New-York ont offert à M. Louis McLane un banquet; l'honorable ex-ministre a accepté cette invitation, et il fixera lui-même le jour qui lui conviendra le mieux.

CANALES.—Le Postscriptum d'une lettre publiée hier par le *Picayune*, annonce que Canalès a été fait prisonnier; mais il ne dit ni quand, ni comment.

Chronique Locale.

☞ Le Conseil de la première Municipalité se réunit cet après-midi, à 5 heures.

COUR DU RECORDER GENOIS.—Baron C. Tryer, prévenu de s'être introduit vers 8 heures du soir, dans un café de la rue de Chartres, et d'avoir soustrait de la caisse du garçon de buvette, la somme de dix piastres, a été conduit hier devant le recorder Genois, et examiné partiellement.

—John Brown, complice du célèbre Bill St. Louis, dit Ubank, a été arrêté hier par la police de la première municipalité, et remis par le recorder Genois entre les mains du shérif Lewis.

—Pierre Bouyat, contre qui une double accusation d'assaut et batterie avait été portée, a été renvoyé pardevant la 1ère Cour de district.

Ernestine Meunier, f. d. c. l., arrêtée pour avoir insulté une personne blanche, a été renvoyée pardevant le même tribunal.

VOL.—George Alex, arrêté par l'officier Trescazes, de la police de la première municipalité, pour avoir commis un vol à bord du navire Viola, mouillé dans le port de la 3me municipalité, a été conduit hier devant le recorder Genois. Celui-ci a fait remettre le prisonnier entre les mains de la police de la 3me municipalité, dans les limites de laquelle le délit avait été commis.

PIRATE D'EAU DOUCE.—Jean François a été conduit pardevant le recorder Genois, sous l'inculpation d'avoir [illegible] nuitamment à bord de la goëlette [illegible], mouillée à l'extrémité de la rue Toulouse, et d'avoir enlevé quatre barils de patates. Le capitaine, réveillé par le bruit qui se faisait sur le pont, s'est [illegible] au moment où il descendait dans une petite embarcation où les colis soustraits étaient déjà soigneusement arrimés. Jean François a été renvoyé pardevant la première Cour de District.

ENQUÊTES.—Les attaques d'apoplexie semblent maintenant assez fréquentes. Le coroner a fait samedi deux levées de corps, et, dans les deux cas l'apoplexie avait été la cause déterminante de la mort. Le nom des défunts est Edward Wallace, trouvé mort dans une cabane à huîtres, sur le bord du fleuve, près du marché Ste.-Marie; et 2o. Wood, mort subitement dans une maison située à l'encoignure des rues Marigny et Victoire, 3ème Municipalité.

Une troisième enquête a été tenue sur le corps de William Dawes, mort subitement dans une auberge tenue par Mme F. Martin, à l'encoignure des rues Benjamin et Levée, dans la 2nde Municipalité.

VOL.—La police de la 2nde Municipalité a arrêté samedi un nommé Bensime, prévenu d'un vol de peu d'importance, commis au préjudice du Dr. Dowler. Il comparaîtra ce matin devant le recorder Baldwin.

ACCIDENT.—Un homme de couleur dont nous ignorons le nom est tombé samedi soir par l'ouverture d'un étage supérieur sur le pavé du rez de chaussée d'un magasin situé rue de la Vieille Levée entre St. Louis et Conti. Il a été immédiatement transporté chez lui, où les soins nécessaires lui ont été prodigués, mais son état inspire de vives craintes.

MEURTRE.—Le lieutenant Farrar, attaché à la police de la troisième municipalité, a arrêté samedi soir, un individu nommé William Nutly. Dans une querelle que Nutly avait eue pendant l'après-midi avec un nommé Michael Miles, il avait frappé ce dernier à coups redoublés sur la tête avec un fort morceau de bois, et l'avait en outre accablé de coups de pieds. Miles, relevé sans connaissance avait expiré après une heure d'agonie. Le coroner Spedden, appelé à faire la levée du corps, a découvert deux larges blessures à la tête. William Nutly est en prison; il comparaîtra sous peu devant le recorder Suseneau.

LA GUERRE DU MEXIQUE ET LA PRESSE FRANÇAISE.

Nous avons promis d'ajouter quelques citations à celle que nous avons faite d'un article du *Journal des Débats*; en voici un de la *Presse* qui pose peut-être encore mieux les faits, tout en laissant voir plus de sympathie pour les Etats-Unis que celui de son confrère. On verra avec quelle énergie d'expressions la *Presse* parle de la médiation de l'Angleterre et des conséquences de cette introuvable médiation.

Le résultat de la lutte inégale qui va bien bientôt recommencer ne saurait être douteux. Le Mexique, ne fut-il pas désorganisé et affaibli par la guerre civile, ne saurait longtemps opposer une digue aux envahissements des Etats-Unis. Sa résistance ne fera que donner de nouveaux alimens et de nouveaux prétextes à l'ambition américaine, et plus il ajournera les sacrifices de la paix, plus ils seront onéreux pour ses intérêts et pour son honneur. Il y a trois mois, le gouvernement de Washington osait à peine avouer ses convoitises sur la Californie, aujourd'hui il ne craint pas de prévoir, comme une éventualité possible, sinon probable, l'annexion immédiate du Mexique tout entier à l'Union fédérale. Les choses n'en sont pas encore là, nous le croyons; mais les idées y sont, et c'est déjà, pour la nationalité mexicaine, une menace et un danger.

Malheureusement tout contribue à précipiter le Mexique sur la pente fatale où il est entraîné. Ce n'est pas sa force, c'est sa faiblesse qui le pousse à la guerre contre les Etats-Unis. En effet, grâce aux agitations révolutionnaires qui morcellent la confédération mexicaine, le gouvernement de Mexico n'a plus, ni au dedans ni au dehors, assez d'influence pour pouvoir chercher son salut dans la paix. Parédès offrirait demain un traité au gouvernement des Etats-Unis, que celui-ci ne l'accepterait probablement pas, car il aurait tout lieu de craindre qu'après avoir signé la paix avec le président du Mexique, il ne lui fallût, dès le lendemain, continuer la guerre avec la nation. Aussi les journaux américains ne voient-ils plus au conflit international d'autre dénouement que celui de la victoire. Quelques-uns, il est vrai, fondent de très pacifiques espérances sur le retour de Santa-Anna au Mexique; mais la presse des Etats-Unis, en général, croit comme nous que l'exilé de la Havane demeurera sourd aux appels de la contre-révolution, et que, dans tous les cas, s'il revient à la présidence, il aimera mieux courir les hasards de la guerre que d'assumer la dangereuse responsabilité d'un traité de cession qui soulèverait contre lui ceux-là même qui le rappellent dans sa patrie.

Quoi qu'il en soit des projets de Santa Anna, il n'est pas permis de se méprendre sur ceux de Parédès, qui, avant de se rendre à la tête de l'armée, a adressé au congrès mexicain un message aussi remarquable par la franchise de ses aveux que par l'énergie de ses promesses. Mettant hardiment la main sur la double plaie de la guerre civile et de la guerre étrangère, il avoue tout ce qu'il y a de menaçant pour son autorité dans la première, tout ce qu'il y a déjà eu de revers et d'humiliations dans la seconde: mais il n'y a, ni dans le passé ni dans le présent, rien qui le décourage, et il termine son manifeste en déclarant qu'il ne prendra ni repos ni trève jusqu'à ce qu'il ait rétabli l'ordre à l'intérieur et vengé les désastres du Rio-Grande.

Ainsi, il n'y a pas lieu d'espérer que le gouvernement du Mexique prenne l'initiative de la paix, et il est probable que la médiation britannique ne trouvera pas là un meilleur accueil qu'aux Etats-Unis. Du reste, nous avons vainement cherché dans les journaux et correspondances apportés par le *Britannia* des nouvelles de l'offre de médiation qui, au départ de ce steamer, devait être déjà arrivée à Washington depuis trois semaines. Après s'être très vivement préoccupée de cette offre, l'opinion publique paraissait l'avoir complètement oubliée, et on n'y avait vu qu'une fausse rumeur imaginée par les journaux anglais.

La diplomatie est couverte d'un voile si transparent, aux Etats-Unis, que si M. Pakenham avait soumis au gouvernement fédéral les propositions qui lui avaient été transmises de Londres, le congrès et les journaux en auraient bien vite reçu la confidence; aussi sommes-nous tentés de croire que, ainsi que nous l'avions prévu, le ministre d'Angleterre a pris sur lui la responsabilité de ne pas faire une offre à laquelle il savait bien que l'on répondrait par un humiliant refus. C'eût été fort habile de sa part, si lord Aberdeen et sir Robert Peel avaient été aussi discrets que lui; mais les ex-ministres tories, on le sait, en descendant du pouvoir, se sont fait gloire tout haut d'avoir imaginé cette médiation, qui est allée avorter dans les mains de M. Pakenham. Cet avortement ne fera que substituer le ridicule à l'humiliation.

Il y a longtemps que nous l'avons dit, l'offre de médiation ne pouvait être qu'une maladresse ou une menace, car elle devait nécessairement aboutir à un refus qui, patiemment accepté, est un rude soufflet diplomatique, mais qui, par cela même qu'il est une injure, peut être pour le cabinet britannique un prétexte et un moyen de passer de la médiation amicale à l'intervention armée. Nous ne croyons plus à l'intervention; si elle était dans les projets du gouvernement anglais, nous en aurions déjà vu les symptômes et les préparatifs. Evidemment, la Grande-Bretagne a pris le sage parti de la résignation et de la reculade devant les menaçans progrès de la souveraineté des Etats-Unis dans l'Amérique du Nord. Dès à présent, on peut dire que cette puissance a cessé d'être ce qu'elle était il y a six mois encore, suivant les expressions de M. Guizot, une puissance américaine. Par delà l'Atlantique l'Angleterre n'est plus, comme la France, comme l'Espagne, comme la Hollande, qu'une puissance coloniale. C'est-là, pour elle, une subite et immense transformation, dont nous nous réservons d'apprécier la portée et de rechercher les résultats.

MADEMOISELLE BLANGY est une danseuse que connaissent déjà parfaitement les lecteurs du *Courrier des Etats-Unis* et du *Franco Americain*; voici ce que nous trouvons à son sujet dans le dernier de ces journaux:

Décidément Mlle Blangy quitte la famille Ravel. Nous connaissions, depuis quelques jours déjà, dans tous leurs détails, les motifs de cette regrettable détermination de notre charmante compatriote, mais c'est précisément parce que nous trouvions ces motifs futiles et sans gravité, que nous hésitions à donner de la publicité à des dissentimens que nous espérions voir se terminer amiablement d'un moment à l'autre. Malheureusement notre attente a été trompée; Mlle Blangy est inexorable, déjà même elle a contracté un nouvel engagement à Boston. Nous le déplorons sincèrement, pour elle, pour la famille qui l'a amenée et pour le public de New-York; Mlle Blangy a débuté, parmi nous, sous les plus favorables auspices; nous lui avons souhaité et prédit les plus beaux succès, mais il est de notre devoir de le lui dire, nous craignons fort que des conseils imprudens n'aient gâté la bonne position qu'elle avait acquise. S'il suffisait d'avoir du talent pour réussir en Amérique, nous serions sans inquiétude sur le brillant avenir de cette célèbre danseuse; mais le talent seul, l'expérience ne l'a que trop prouvé ces dernières années, n'assure pas la réussite; la brillante moisson faite par Fanny Elssler a été compensée par différens échecs dus à des causes particulières où le talent et l'habileté n'entraient pour rien. Nous pensons donc que Mlle Blangy a fait une faute, une grande faute en quittant la famille Ravel qui l'abritait de sa popularité et qui lui aurait préparé la voie pour qu'elle pût, en toute sûreté, se produire elle-même à l'expiration de ses dix-huit mois d'engagement. Nous souhaitons ardemment, du reste, qu'elle n'ait pas à se repentir de la mesure extrême qu'elle a cru devoir adopter; nos vœux la suivront à Boston et à la Nouvelle-Orléans, où il est à peu près certain qu'elle paraîtra, vers le mois de décembre, sur le théâtre français.

INCENDIES.—Depuis avant-hier, dit le *Franco-Américain* du 11 courant, plus de quinze incendies ont eu lieu dans New-York; la cloche d'alarme sonne encore au moment où nous mettons sous presse.

LA TEMPÉRATURE A NEW-YORK.—Il y a trois jours encore, dit le même journal, on se plaignait avec raison, d'être brûlé par un soleil ardent, mais voilà que dans la nuit de mardi à mercredi dernier, la girouette a fait un retour sur elle-même et un terrible vent équinoxial est venu rabaisser de vingt degrés environ la température anormale qui sévissait fatalement sur la ville de New-York. Ces changemens soudains du froid au chaud, sont très funestes à la santé, et l'on assure que le nombre des malades est, depuis deux jours, très considérable.—Puisque nous parlons du vent, nous devons dire que la rafale a été fortement ressentie dans la baie et sur les côtes qui avoisinent New-York. A la quarantaine, grand nombre de navires ont chassé sur leurs ancres; avant-hier matin, un sloop, paraissant lourdement chargé, sans qu'il eût à bord un seul homme pour le diriger, se promenait dans la baie. On parle vaguement de plusieurs sinistres. Nous espérons qu'il n'en sera rien pourtant.

EXPLOSION ET INCENDIE DE L'EXCELSIOR.—Le 10 courant, vers six heures du soir, le bateau à vapeur *Excelsior*, partant de New York pour Coxsakie, a fait explosion, au bas de Barclay street, au moment où il quittait le quai. Construit dans le mois de juin dernier, ce bateau était muni d'excellentes chaudières, aussi ne sait-on à quelle cause attribuer l'accident; on pense, cependant, que le manque d'eau a occasionné l'explosion. Le feu s'est communiqué avec une rapidité incroyable dans toutes les parties du steamboat, au point de rendre tout secours inutile; la présence du *Fairfield* et de l'*Emerald* le long du quai a d'ailleurs empêché qu'on pût, en y amenant l'*Excelsior*, faire jouer les pompes qui étaient arrivées immédiatement. Le bateau tout en feu s'en est donc allé à la dérive, remontant et descendant alternativement la rivière d'Hudson; dans ses pérégrinations, il a rencontré une petite goëlette à l'ancre, au beaupré de laquelle il a mis le feu, mais sans autre accident, l'équipage ayant immédiatement arrêté les progrès de ce nouvel incendie. Une personne qui se trouvait précisément dans un bateau sur la rivière, nous a assuré avoir vu sur le pont de l'*Excelsior*, une trentaine de voyageurs environ au moment de l'événement; la chaudière a éclaté en deux morceaux, dont l'un a été lancé dans les airs et l'autre dans l'eau. Quelques chapeaux flottaient autour du steamboat en feu, mais, au dire de l'un des propriétaires, tous les passagers auraient été sauvés par les petites embarcations envoyées à leur secours; aucun d'eux n'aurait été ni tué ni blessé. Mais cette assertion malheureusement ne s'est pas confirmée. Un passager a succombé aux blessures qu'il a reçues, un chauffeur a disparu. Un passager et les deux ingénieurs ont été grièvement blessés. L'*Excelsior* a brûlé pendant plus deux heures au milieu du fleuve, offrant un magnifique spectacle aux nombreux curieux amassés sur la rive.

FEUILLETON.

MÉMOIRES D'UN MÉDECIN.
PAR ALEXANDRE DUMAS.

DEUXIÈME PARTIE.

MONSIEUR JACQUES.

Gilbert, enchanté de cette bonne fortune qui, dans ses momens désespérés, lui faisait toujours trouver un soutien, Gilbert, disons-nous, marchait devant, se retournant de temps en temps vers l'homme étrange qui venait de le rendre si souple et si docile avec si peu de mots.

Il le conduisit ainsi vers ses mousses, qui étaient en effet de magnifiques capillaires. Puis, lorsque le vieillard en eut fait collection, ils se remirent en quête de plantes nouvelles.

Gilbert était beaucoup plus avancé en botanique qu'il ne le croyait lui-même. Né au milieu des bois, il connaissait comme des amis d'enfance toutes les plantes des bois; seulement, il les connaissait sous leurs noms vulgaires. A mesure qu'il les désignait ainsi, son compagnon les lui indiquait, lui, sous leur nom scientifique, que Gilbert, en retrouvant une plante de la même famille, essayait de répéter. Deux ou trois fois il estropiait ce nom grec ou latin. Alors, l'étranger le lui décomposait, lui montrait les rapports du sujet avec ces mots décomposés, et Gilbert apprenait ainsi non seulement le nom de la plante, mais encore la signification du mot grec ou latin dont Pline, Linnée ou Jussieu avaient baptisé cette plante.

De temps en temps il disait:

—Quel malheur, monsieur, que je ne puisse pas gagner mes six sous à faire ainsi de la botanique toute la journée avec vous. Je vous jure que je ne me reposerais pas un seul instant; et même il ne faudrait pas six sous: un morceau de pain comme celui que vous aviez ce matin suffirait à mon appétit de toute la journée. Je viens de boire à une source de l'eau aussi bonne qu'à Taverney, et la nuit dernière, au pied de l'arbre où j'ai couché, j'ai bien mieux dormi que je ne l'eusse fait sous le toit d'un beau château.

L'étranger souriait.

—Mon ami, disait-il, l'hiver viendra: les plantes sècheront, la source sera glacée, le vent du nord sifflera dans les arbres dépouillés, au lieu de cette douce brise qui agite si mollement les feuilles. Alors il vous faudra un abri, des vêtemens, du feu, et sur vos six sous par jour, vous n'auriez pu économiser une chambre, du bois et des habits.

Gilbert soupirait, cueillait de nouvelles plantes et faisait de nouvelles questions.

Ils coururent ainsi une bonne partie du jour dans les bois d'Aulnay, du Plessis-Piquet et de Clamart-sous-Meudon.

Gilbert, selon son habitude, s'était déjà mis avec son compagnon sur le pied de la familiarité. De son côté, le vieillard questionnait avec une admirable adresse; cependant, Gilbert, défiant, circonspect, craintif, se révélait le moins possible.

A Châtillon, l'étranger acheta du pain et du lait dont il fit sans peine accepter la moitié à son compagnon; puis tous deux prirent le chemin de Paris, afin que Gilbert, de jour encore, pût entrer dans la ville.

Le cœur du jeune homme battait à cette seule idée d'être à Paris, et il ne chercha point à cacher son émotion, lorsque, des hauteurs de Vanvres, il aperçut Sainte-Geneviève, les Invalides, Notre-Dame et cette mer immense de maisons dont les flots épars vont, comme une marée, battre les flancs de Montmartre, de Belleville et de Ménilmontant.

—O! Paris, Paris, murmura-t-il.

—Oui, Paris, un amas de maisons, un gouffre de maux, dit le vieillard. Sur chacune des pierres qu'il y a là bas, vous verriez sourdre une larme ou rougir une goutte de sang, si les douleurs que ces murs renferment pouvaient apparaître au dehors.

Gilbert réprima son enthousiasme. D'ailleurs, son enthousiasme tomba bientôt de lui-même.

Ils entrèrent par la barrière d'Enfer. Le faubourg était sale et infect; des malades qu'on portait à l'hôpital passaient sur des civières; des enfans à demi-nus jouaient dans la fange avec des chiens, des vaches et des porcs.

Le front de Gilbert se rembrunissait.

—Vous trouvez tout cela hideux, n'est ce pas? dit le vieillard. Eh bien! ce spectacle, vous ne le verrez même plus tout à l'heure. C'est encore une richesse qu'un porc et qu'une vache; c'est encore une joie qu'un enfant. Quant à la fange, vous la trouverez, elle, toujours et partout.

Gilbert n'était pas mal disposé à voir Paris sous un jour sombre; il accepta donc le tableau tel que son compagnon le lui faisait.

Quant à ce dernier, prolixe d'abord dans sa déclamation, il était devenu peu à peu, et à mesure qu'il avançait vers le centre de la ville, silencieux et muet. Il paraissait si soucieux que Gilbert n'osa point lui demander quel était ce jardin qu'on apercevait à travers la grille, quel était ce pont sur lequel on passait la Seine. Ce jardin, c'était le Luxembourg; ce pont, c'était le pont Neuf.

Cependant, comme on marchait toujours, et que l'étranger paraissait pousser la rêverie jusqu'à l'inquiétude, Gilbert se hasarda de dire:

—Logez-vous encore bien loin, monsieur?

—Nous approchons, dit l'étranger que cette question sembla rendre encore plus morose.

Ils côtoyèrent la rue du Four, le magnifique hôtel de Soissons, dont les bâtimens avaient vue et entrée principale sur cette rue, mais dont les jardins splendides s'étendaient sur celles de Grenelle et des Deux-Ecus.

Gilbert passa devant une église qui lui parut fort belle. Il s'arrêta un instant à la regarder.

—Voilà un beau monument, dit-il.

—C'est Saint-Eustache, dit le vieillard.

Puis, levant la tête:

—Il est huit heures! s'écria-t-il. Oh! mon dieu! mon dieu! venez vite, jeune homme, venez.

L'étranger allongea le pas, Gilbert le suivit.

—A propos, dit l'étranger après quelques instans d'un silence si froid qu'il commençait à inquiéter Gilbert, j'oubliais de vous dire que je suis marié.

—Ah! fit Gilbert.

—Oui, et que ma femme, en véritable Parisienne, va sans doute gronder de ce que nous rentrons tard. En outre, je dois vous le dire, elle se défie des étrangers.

—Vous plaît-il que je me retire, monsieur? dit Gilbert, dont cette parole glaça tout à coup l'expansion.

—Non pas, non pas, mon ami; je vous ai invité à venir chez moi, venez.

—Je vous suis, dit Gilbert.

—Là, à droite, par ici, nous y sommes.

Gilbert leva les yeux, et, aux derniers rayons du jour mourant, il lut, à l'angle de la place, au-dessus de la boutique d'un épicier, ces mots:

—*Rue Plastrière.*

L'étranger continua d'accélérer sa marche, car plus il se rapprochait de sa maison, plus redoublait cette agitation fébrile que nous avons signalée. Gilbert, qui ne voulait pas le perdre de vue, se heurtait à chaque seconde, soit aux passans, soit aux fardeaux des colporteurs, soit au timon des voitures et aux brancards des charrettes.

Son conducteur semblait l'avoir oublié complètement: il trottait menu, visiblement absorbé dans une idée fâcheuse.

Enfin il s'arrêta devant une porte d'allée dont la partie supérieure était grillée.

Un petit cordonnet sortait par un trou, le vieillard tira le cordonnet, la porte s'ouvrit.

Il se retourna alors et voyant Gilbert indécis sur le seuil.

—Venez vite, dit-il.

Et il referma la porte sur eux.

Au bout de quelques pas faits dans l'obscurité, Gilbert heurta la première marche d'un escalier raide et noir. Le vieillard, habitué aux localités, avait déjà franchi une douzaine de degrés.

Gilbert le rejoignit, monta tant qu'il monta, s'arrêta quand il s'arrêta.

C'était sur un paillasson usé par le frottement, sur un palier percé de deux portes.

L'étranger tira un pied de biche suspendu à un cordon de rideaux et une aigre sonnette retentit dans l'intérieur d'une chambre. Alors le pas trainard d'un personnage en savattes traîna sur le carreau et la porte s'ouvrit.

Une femme de cinquante à cinquante-cinq ans parut sur le seuil.

Deux voix se mêlèrent soudain, l'un était celle de l'étranger, l'autre était celle de cette femme qui venait d'ouvrir la porte.

L'une de ces deux voix disait timidement:

—Est-ce qu'il est trop tard, bonne Thérèse?

L'autre grommelait:

—Vous nous faites souper à une belle heure, Jacques.

—Allons, allons, nous allons réparer tout cela, répondit affectueusement l'étranger en fermant la porte et en prenant des mains de Gilbert la boîte de fer-blanc.

—Bon! un commissionnaire, s'écria la vieille; il ne manquait plus que cela. Ainsi donc, voilà que vous ne pouvez plus porter vous-même tous vos embarras d'herbages. Un commissionnaire à monsieur Jacques! Excusez! monsieur Jacques devient grand seigneur.

—Allons, allons, répondit celui qu'on interpellait si rudement sous le nom de Jacques en rangeant patiemment ses plantes sur la cheminée; allons, un peu de calme, Thérèse.

—Payez-le au moins et renvoyez-le, que nous n'ayons pas d'espion ici.

Gilbert devint pâle comme la mort et bondit vers la porte. Jacques l'arrêta.

—Monsieur, dit-il, avec une certaine fermeté, n'est pas un commissionnaire et encore moins un espion. C'est un hôte que j'amène.

Les bras de la vieille retombèrent le long de ses hanches.

—Un hôte, dit-elle, il ne nous manquait plus que cela!

—Voyons, Thérèse, reprit l'étranger d'une voix encore affectueuse, mais dans laquelle la nuance de la volonté se faisait sentir de plus en plus, allumez une chandelle. J'ai chaud et nous avons soif.

La vieille fit entendre un murmure qui, assez élevé d'abord, alla en décroissant.

Puis elle atteignit un briquet qu'elle battit au-dessus d'une boîte remplie d'amadou; les étincelles jaillirent aussitôt et embrasèrent toute la boîte.

Pendant le temps qu'avait duré le dialogue, pendant les murmures et le silence qui les avait suivis, Gilbert était resté immobile, muet, et comme cloué à deux pas de cette porte qu'il commençait à regretter bien sincèrement d'avoir franchie.

Jacques s'aperçut de ce que souffrait le jeune homme.

—Avancez, monsieur Gilbert, je vous en prie, dit-il.

La vieille, pour voir celui à qui son mari parlait avec cette politesse affectée, détourna sa jaune et morose figure. Gilbert la vit aux premiers rayons de la maigre chandelle [illegible] dans sa [illegible] de cuivre.

Cette figure ridée, couperosée et comme infiltrée en quelques endroits de fiel; ce visage aux yeux plus vifs que vivans, plus lubriques que vifs; cette piété douceur, répandue sur des traits vulgaires, douceur que démentaient si bien la voix et l'accueil de la vieille, inspirèrent du premier coup à Gilbert une violente antipathie.

De son côté, la vieille fut loin de trouver de son goût le visage pâle et fin, le silence circonspect et la raideur du jeune homme.

—Je crois bien que vous avez chaud et que vous devez avoir soif, messieurs, dit-elle. En effet, passer sa journée à l'ombre des bois, c'est si fatigant, puis se baisser de temps en temps pour cueillir une herbe, voilà un travail! Car monsieur herborise aussi, sans doute; c'est le métier de ceux qui n'en ont pas.

—Monsieur, répondit Jacques d'une voix de plus en plus ferme, est un bon et loyal jeune homme, qui m'a fait l'honneur de sa compagnie toute la journée et que ma bonne Thérèse, j'en suis sûr, va recevoir comme un ami.

—Il y a de quoi pour deux, grommela Thérèse, et non pour trois.

—Je suis sobre et lui aussi, dit Jacques.

—Oui, oui, c'est bon. Je connais cette sobriété là. Je vous déclare qu'il n'y a pas assez de pain à la maison pour la nourrir, votre double sobriété, et que je ne descendrai pas trois étages pour en chercher. D'ailleurs, à l'heure qu'il est, le boulanger est fermé.

—Alors c'est moi qui descendrai, dit Jacques en fronçant le sourcil. Ouvrez-moi la porte, Thérèse.

—Mais....

—Je le veux!

—C'est bien! c'est bien! dit alors la vieille en grommelant, mais en cédant toutefois au ton absolu auquel son opposition avait graduellement conduit Jacques. Ne suis-je pas là pour faire tous vos caprices!.... Voyons, on fera assez de ce qu'il y aura. Venez souper.

—Asseyez-vous près de moi, dit Jacques à Gilbert en le conduisant près d'une petite table dressée dans la chambre voisine, et sur laquelle, à côté de deux couverts, deux serviettes roulées et attachées, l'une avec un cordon rouge, et l'autre avec un cordon blanc, indiquaient la place de chacun des maîtres du logis.

Cette chambre, exiguë et carrée, était tapissée d'un petit papier bleu pâle, à dessins blancs. Deux grandes cartes de géographie ornaient les murailles. Le reste de l'ameublement se composait de six chaises en bois de merisier, à siège de paille, de la table en question et d'un chiffonnier rempli de bas raccommodés.

Gilbert s'assit, la vieille plaça devant lui une assiette et lui apporta un couvert usé par le service, puis elle ajouta à ces divers ustensiles un gobelet d'étain soigneusement poli.

—Vous ne descendez pas, demanda Jacques à sa femme.

—C'est inutile, fit-elle d'un ton bourru qui indiquait la rancune qu'elle conservait à Jacques de la victoire remportée sur elle; c'est inutile, j'ai retrouvé un demi pain dans l'armoire. Cela nous fait une livre et demie à peu près, il faudra qu'on en fasse assez.

En disant ces mots, elle posa le potage sur la table.

Jacques fut servi le premier, puis Gilbert, la vieille mangea dans la soupière.

Tous trois avaient grand appétit. Gilbert tout intimidé de la discussion d'économie domestique à laquelle il avait donné lieu, mettait au sien tous les freins imaginables. Cependant il eut le premier mangé la soupe.

La vieille jeta sur son assiette prématurément vide un regard tout courroucé.

—Qui est venu aujourd'hui? demanda Jacques pour changer les idées de Thérèse.

—Oh! fit celle-ci, toute la terre, comme d'habitude. Vous aviez promis à Mme de Boufflers ses quatre cahiers, à Mme d'Escars ses deux airs, un quatuor avec accompagnement à Mme de Penthièvre. Les unes sont venues elles-mêmes, les autres ont envoyé. Mais quoi, monsieur herborisait, et comme on ne peut pas s'amuser et travailler en même temps, ces dames se sont passées de leur musique.

Jacques ne dit pas un mot, au grand étonnement de Gilbert, qui s'attendait à le voir se fâcher. Mais comme il était seul en jeu cette fois, il ne sourcilla point.

A la soupe succéda un petit morceau de bœuf bouilli servi sur un petit plat de faïence tout rayé par la pointe tranchante des couteaux.

Jacques servit Gilbert assez modérément, car il était sous l'œil de Thérèse, puis il prit pour lui un morceau à peu près pareil et passa le plat à la ménagère.

Celle-ci prit le pain et en coupa un morceau à Gilbert.

Ce morceau était si exigu que Jacques en rougit; il attendit que Thérèse eût achevé de le servir lui et de se servir elle-même, puis lui reprenant le pain des mains:

—C'est vous qui taillerez votre pain vous-même, mon jeune ami, et taillez-le à votre faim, je vous prie; le pain ne doit être mesuré qu'à ceux qui le perdent.

Un moment après, parurent des haricots verts assaisonnés au beurre:

—Voyez comme ils sont verts, dit Jacques, ce sont de nos conserves; on les mange excellens ici.

Et il passa le plat à Gilbert.

—Merci, monsieur, dit celui-ci, j'ai bien dîné, je n'ai plus faim.

—Monsieur n'est pas de votre avis sur mes conserves, dit aigrement Thérèse; il aimerait mieux des haricots frais, sans doute, mais ce sont des primeurs au-dessus de notre bourse.

—Non, madame, dit Gilbert, je les trouve appétissans, au contraire, et je les aimerais fort, mais je ne mange jamais que d'un plat.

—Et vous buvez de l'eau? dit Jacques en lui tendant la bouteille.

—Toujours, monsieur.

Jacques se versa un doigt de vin pur.

—Maintenant, ma femme, dit-il en reposant la bouteille sur la table, vous vous occuperez, je vous prie, de coucher ce jeune homme; il doit être bien las.

Thérèse laissa échapper sa fourchette et fixa ses deux yeux effarés sur son mari.

—Coucher! êtes-vous fou? Vous amenez quelqu'un à coucher! C'est donc dans votre lit que vous le coucherez? Mais, en vérité, il perd la tête. Alors vous allez tenir pension désormais! En ce cas, ne comptez plus sur moi; cherchez une cuisinière et une servante; c'est bien assez d'être la vôtre, sans devenir aussi celle des autres.

—Thérèse, répondit Jacques de son ton grave et ferme, Thérèse, je vous prie de m'écouter, chère amie; c'est pour une nuit seulement. Ce jeune homme n'a jamais mis pied à Paris; il y vient sous ma conduite. Je ne veux pas qu'il couche à l'auberge, je ne le veux pas, dût-il prendre mon lit, comme vous le dites.

Après cette seconde manifestation de sa volonté, le vieillard attendit.

Alors Thérèse, qui l'avait regardé avec attention, et qui, tandis qu'il parlait, paraissait étudier chaque muscle de son visage, sembla comprendre qu'il n'y avait pas de lutte possible en ce moment, et changea de tactique subitement.

Elle eut échoué en s'obstinant à combattre contre Gilbert; elle se mit à combattre pour lui: il est vrai, que c'était un allié bien près de trahir.

—Au fait, dit-elle, puisque ce jeune monsieur vous a accompagné ici, c'est que vous le connaissez bien, et mieux vaut qu'il reste chez nous. Je ferai tant bien que mal un lit dans votre cabinet, près des liasses de papiers.

—Non, non, dit Jacques vivement: un cabinet n'est point un endroit où l'on couche. On peut mettre le feu à ces papiers.

—Beau malheur! murmura Thérèse.

Puis tout haut:

—Dans l'antichambre, alors, devant le buffet.

—Non plus.

—Alors, je vois que malgré notre bonne volonté à tous deux ce sera impossible; car, à moins que de prendre votre chambre ou la mienne....

—Il me semble, Thérèse, que vous ne cherchez pas bien.

—Moi?

—Sans doute, vous. N'avons-nous point la mansarde?

—Le grenier, vous voulez dire?

—Non, ce n'est pas un grenier, c'est un cabinet un peu mansardé, mais sain, avec une vue sur des jardins magnifiques, ce qui est rare à Paris.

—Oh! qu'importe, monsieur, dit Gilbert, fût-ce un grenier, je m'estimerais encore heureux, je vous jure.

—Pas du tout, pas du tout, dit Thérèse. Tiens, c'est là que j'étends mon linge.

—Ce jeune homme n'y dérangera rien, Thérèse. N'est-ce pas, mon ami, vous veillerez à ce qu'il n'arrive aucun accident au linge de cette bonne ménagère. Nous sommes pauvres, et toute perte nous est lourde.

—Oh! soyez tranquille, monsieur.

Jacques se leva et s'approcha de Thérèse.

—Je ne veux pas, voyez-vous, chère amie, que ce jeune homme se perde. Paris est un séjour pernicieux; ici nous le surveillerons.

—C'est donc une éducation que vous faites. Il paiera donc pension, votre élève?

—Non, mais je vous réponds qu'il ne vous coûtera rien. A partir de demain, il se nourrira lui-même. Quant au logement, comme la mansarde nous est à peu près inutile, faisons-lui cette charité.

—Comme tous les paresseux s'entendent! murmura Thérèse en haussant les épaules.

—Monsieur, dit Gilbert plus fatigué que son hôte lui-même de cette lutte qu'il livrait pied à pied, pour une hospitalité qui l'humiliait, je n'ai jamais gêné personne, et je ne commencerai, certes, point par vous, qui avez été si bon pour moi. Ainsi, permettez que je me retire. J'ai aperçu, du côté du pont que nous avons traversé, des arbres sous lesquels il y a des bancs. Je dormirai fort bien, je vous assure, couché sur un de ces bancs.

—Oui, dit Jacques, pour que le guet vous arrête comme un vagabond.

—Qu'il est, dit tout bas Thérèse en desservant.

—Venez, venez, jeune homme, dit Jacques, il y a là haut, autant que je puis m'en souvenir, une bonne paillasse. Cela vaudra toujours mieux qu'un banc; et puisque vous vous contenteriez d'un banc....

—Oh! monsieur, je n'ai jamais couché que sur des paillasses, dit Gilbert, puis revenant sur cette vérité par un petit mensonge.

—La laine m'échauffe trop, continua-t-il.

Jacques sourit.

—La paille est en effet rafraîchissante, dit-il, prenez sur la table un bout de chandelle et suivez-moi.

Thérèse ne regarda même plus du côté de Jacques. Elle poussa un soupir, elle était vaincue.

Gilbert se leva gravement et suivit son protecteur.

En traversant l'antichambre, Gilbert vit une fontaine.

—Monsieur, dit-il, l'eau est-elle chère, à Paris?

—Non, mon ami; mais fût-elle chère, l'eau et le pain sont deux choses que l'homme n'a pas le droit de refuser à l'homme qui les demande.

—Oh! c'est qu'à Taverney l'eau ne coûtait rien, et le luxe du pauvre, c'est la propreté.

—Prenez, mon ami, prenez, dit Jacques en indiquant du doigt à Gilbert un grand pot de faïence.

Et il précéda ce jeune homme en s'étonnant de trouver, dans un enfant de cet âge, toute la fermeté du peuple unie à tous les instincts de l'aristocratie.

(*La suite à demain.*)

(*Communiqué.*)

ENCORE LES ETALEURS SUR LA VOIE PUBLIQUE.
Chassez le naturel, il revient au galop.

Qui croirait que dans ce pays de liberté où l'on ne cesse de nous entretenir des principes d'égalité et de justice qui doivent régler l'administration de la police et déterminer en tout temps l'application des lois, il est une classe d'hommes qui ne se lassent jamais de demander des privilèges, d'assiéger la salle du Conseil de la première Municipalité, de poursuivre dans l'esprit des échevins, et de se ménager *par tous les moyens possibles la protection* de ceux qui ne sont élus par tout le peuple que pour agir vis-à-vis de tous avec une impartialité à toute épreuve?

Consultez la raison populaire dont on abuse souvent, il est vrai, mais dont on ne peut nier l'autorité souveraine dans cet Etat démocratique? Que dit-elle dans ses momens de calme, et alors que de faux interprètes ne lui font pas rendre des oracles mensongers? Elle dit que les citoyens qui sont investis du pouvoir, ne doivent s'en servir que dans l'intérêt commun, et que du moment où ils accordent à un ou plusieurs de leurs commettans ce qu'ils refusent à d'autres dans des circonstances semblables, ils manquent à leurs sermens, et violent ouvertement le principe constitutionnel de l'égalité devant la loi.

Il y a donc de la part des hommes dont nous avons parlé dans le premier paragraphe de cet écrit, oubli, pour ne pas dire mépris, de tout principe, de tout devoir, et de toute justice dans le sens constitutionnel qu'on attache à ces mots?

Non contents de jouir en commun avec les autres marchands de la cité de la protection que nos lois garantissent au commerce, ils se plaignent de la justice et prétendent qu'elle les traite avec trop de sévérité parce qu'elle les contraint à ne pas empiéter sur le droit d'autrui, à ne pas obstruer la voix publique, à ne pas nuire aux intérêts des commerçans, en un mot, à ne pas exercer un scandaleux monopole en vertu de la situation ou de la position qu'ils occupent dans la ville.

Et si l'on s'étonne de leurs plaintes, ils s'irritent, ils s'emportent, ils complotent, ils mettent en jeu, pour réussir dans leurs projets, tous les moyens et toutes les ressources que peut inventer l'esprit de monopole et de spéculation.

Nous nous garderons de décrire ici leurs menées obliques et sourdes, de lever le voile qui cache leurs combinaisons non moins pernicieuses que rusées, de redire tout ce que la médisance raconte sur leur compte dans ses momens d'indiscrètes révélations, d'initier le public aux secrets aussi tristes que blâmables dont leurs insatiables prétentions ourdissent sans cesse la trame et le fond, alors que la communauté tranquille croit jouir sans danger aucun de la protection de la loi et de la police,—nous nous abstiendrons, disons-nous, d'entrer dans ces détails parce que nous n'aurions ni le courage, ni la volonté de [illegible] maints scandales dont l'histoire n'est pas nécessaire pour éclairer la justice du Conseil de la municipalité, et pour confirmer nos échevins dans la résolution qu'ils ont prise, nous n'en doutons pas, de suivre invariablement les principes si purs et si bienfaisans de l'impartialité.

Ce n'est point d'ailleurs en censurant avec une austère et malicieuse amertume les individus qui s'inquiètent sous le joug de la loi et veulent la dominer que l'on obtient pleine et forte justice, mais en parlant le langage de la raison, et en invoquant avec autant de convenance que de franchise l'autorité à laquelle la Constitution impose l'obligation de respecter l'égalité dont nous devons tous jouir devant n'importe quel tribunal et quel conseil du pays.

Que d'autres, tourmentés par le besoin de monopoliser, entreprennent aux yeux du public qui exerce partout son droit de critiquer et de rire, la double profession de négociant et de colporteur, de cafetier et de cordonnier! Nous n'avons rien à leur dire, parce que chacun jouit ici bas du privilège de se rendre ridicule, comme il jouit du droit de s'amuser selon ses goûts. Mais que sous de spécieux prétextes et dans l'unique but de vendre plus que les autres, de s'enrichir davantage et plus vite, on vienne assiéger le Conseil de la Municipalité et supplier les échevins de rendre une ordonnance qui autorise de nouveau le monopole et sanctionne, au profit de quelques individus, l'encombrement de la voie publique, voilà ce que nous ne saurions apprendre, ce que nous ne saurions voir sans nous plaindre hautement, sans craindre que la morale de nos échevins ne soit surprise par les offres du monopole, sans nous demander avec un sentiment légitime de défiance, s'il est possible que l'intérêt commun soit sacrifié à des ambitions particulières, et que les organes de Thémis soient devenus les vils courtisans de Plutus!

Le 25 novembre 1845, le Conseil de la municipalité décréta qu'"à dater du 1er janvier 1846, il ne serait plus permis d'exposer ou de vendre sur la levée, dans l'espace compris entre les deux marchés, des marchandises de n'importe quelle nature, sous peine d'une amende de dix à cinquante piastres, pour chaque contravention, recouvrables pardevant tout tribunal compétent."

Or, ce décret fut une œuvre de sagesse, et tous ceux qui se laissent conseiller par la raison au lieu d'écouter et de suivre les méchantes maximes de l'intérêt personnel, ouïrent sonner avec la joie qui convient aux honnêtes gens, l'heure à laquelle on le devait mettre à exécution, non seulement parce qu'ils le considéraient comme un acte de justice passé en faveur des 160 marchands qui s'étaient plaints avec tant de raison du monopole qui s'exerçait dans ce lieu à leur détriment, et bienvenu du public qui ne pouvait circuler dans cette partie de son domaine, ni même y faire un pas sans trébucher contre les bancs et les ballots des étaleurs; mais encore parce qu'ils se berçaient de l'espoir que cette mesure tant désirée rendrait plus facile celle qui doit bientôt affranchir nos trottoirs de maints étalages qu'on autorise, nous ne savons pourquoi, dans certaines rues, alors qu'on les prohibe si sévèrement dans de certaines autres.

En effet, pourquoi les marchands de la rue Royale et de la rue de Chartres n'auraient-ils pas le privilège d'étaler, aussi bien que les marchands de la rue St-Anne? pourquoi les cafetiers, les confiseurs et autres marchands de la rue St-Louis ne pourraient-ils pas louer le devant de leurs cafés, de leurs boutiques et de leurs magasins à des étaleurs de toutes professions, à des marchands de tomates ou de souliers, si les cafetiers et les boutiquiers de cette partie de la Levée peuvent encore jouir du privilège qu'on leur a enlevé, non pour les contrarier et les persécuter, mais pour les mettre sur un pied d'égalité parfaite avec les autres marchands de la cité dans les rues et sur les places les plus importantes?

Dans une société républicaine, nul n'a le droit de demander qu'on lui accorde choses égales d'ailleurs, plus de place et plus de privilèges qu'aux autres, par cela seul que la taxe doit y être égale, et qu'il serait injuste de donner plus à celui-ci dont on ne reçoit pas davantage.

Et qu'on ne s'y méprenne pas! du moment où le Conseil de la Municipalité consentirait de suivre ce principe fondamental, il n'y aurait plus de protection possible dans la loi, et loin de corriger avec une sage lenteur les abus qui ont fini par prévaloir dans cette partie de la cité, il en créerait lui-même de jour en jour, et nous verrions alors le plus triste, disons le plus étrange des prodiges s'accomplir dans nos murs, je veux dire, le triomphe audacieux du monopole sous l'égide brisée de l'égalité.

Cependant, ce monstre politique est à la veille, nous ne dirons pas de naître, mais de grandir parmi nous, si le conseil de la municipalité n'y prend garde. [illegible]

[illegible] sur tous les autres, ont adressé aux échevins une pétition écrite en forme de compromis, mais qui n'est au fond qu'un coup d'essai et n'est à d'autre fin que d'obtenir pour eux d'abord, et ensuite pour quelques autres, la révocation du décret du 25 novembre 1845.

Ces messieurs, nous voulons dire les étaleurs et non les échevins, se flattent de l'espoir que le Conseil reviendra sur cette mesure qui leur semble aussi oppressive qu'elle est juste et sage aux yeux des gens désintéressés. On dit même qu'indépendamment des belles et touchantes phrases dont plusieurs ont fait usage pour convaincre les membres du Conseil et mériter leurs bonnes grâces, quelques individus ont cru devoir surpasser les pétitionnaires et mettre en mouvement le grand ressort des temps modernes, maître *dollar*, et que leurs syllogismes se fondent principalement sur une bourse de cinq cents piastres plus ou moins.

C'est assurément de la calomnie ou à tout le moins un vain et maladroit effort, car en supposant que l'ambition aux abois se fut compromise jusqu'à ce point, on ne peut douter que la justice et la raison soient restées impassibles en présence d'une semblable tentation, et que ce moyen de frustrer autrui de son droit, loin de servir aux projets de quiconque aurait osé l'employer, sera un motif de plus pour en assurer la défaite dans une assemblée dont tous les membres, nous aimons à le croire, sont inaccessibles à la subornation, et non moins jaloux de conserver leurs titres à l'estime publique que de se distinguer par une administration qui soit digne de leur savoir et de leur probité.

UN CITOYEN DESINTERESSÉ.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Barque Saranac, Gates, New York, Toby & Bogart
Goëlette Elizabeth Caroline, Morton, Apalachicola, E Rogers & co
Mary Wilkes, Folger, Port-au-Prince, Creevy, Churchman & co
Sarah, Bradbury, Brasos St Jago, C D Lehman
Mary Euser, Morgan, Brasos St Jago, J Alexander
Equity, Cox, Brasos St Jago, A & J Dennistoun & co
Martha, Cozzens, Pensacole, J Cozzens & co
Fairy, Thompson, Galveston, capitaine
Steamers Montezuma, Kelly, Pensacole par Mobile, capitaine
Sea, Deshon, Brasos St Jago, capitaine

ARRIVÉS.

Navire Thomas Wright, Gardner, de Liverpool.
Viola, Jameson, de Liverpool.
Goëlette Luna, Alonzo, de Campeche.
S L McCrady, Reynolds, des Brasos St Jago.
Sea, Hart, de Matagorda.
Monitor, ——, précédemment annoncée en détresse à la passe S O, est maintenant à la Pointe.
Steamers Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
Victress, Thomasson, de Cincinnati.
Montezuma, Kelly, Mobile.
Yalabousha, Ankrim, d'Alexandrie.
Warrior, Tifts, de Mobile.
Frankland, Welch, d'Alexandrie.
Creole, Reynolds, de Mobile.
Concordia, Raines, Vicksburg.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMÉRIQUE
Great Britain	août 26	septembre 22
Acadia	septembre 4	octobre 1
Cambria	septembre 19	octobre 16
G. Western, Matthews	sept. 12	octobre 8

DATES.

New York	sept 11	Liverpool	août 19
Washington	sept 12	Havre	août 15
Charleston	sept 15	Mexique	sept 3
Matamoros	sept 10	Havane	sept 5

AVIS est par le présent donné que M. C. CHIPMAN, ayant manqué à son contrat pour bâtir la maison de M. C. Dufour, rue Bourbon, ce contrat lui est retiré et la maison sera achevée par le propriétaire aux dépens de M. Chipman.

MONSIEUR ADOLPHE BRIGAUD, BOULANGER, natif d'Ollioules, département du Var, (France), est prié de donner de ses nouvelles et son adresse à son frère Toussaint Brigaud, arrivé de France, par le navire Rubicon. S'adresser à la Nouvelle Orléans, chez M. Queyrouze, Vlle Levée, No. 22. 21 sept—2

RESTAURANT A VENDRE.

A VENDRE un restaurant bien achalandé, situé rue St. Philippe, entre Condé et Levée. S'adresser pour les conditions, sur les lieux, à J. MERIC. 21 sep—5

BILLARD—Pari de $500.

Un amateur de cette ville propose de parier $500 aux conditions suivantes: [illegible] pendant **soixante heures** [illegible] **spot-ball** [illegible] **six mille points** [illegible] **deux mille billes.** S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 21 sept—2

BATAILLON D'ARTILLERIE
Nouvelle-Orléans, ce 19 septembre 1846.

MESSIEURS les membres qui composent la troisième Compagnie du corps d'Artillerie se réuniront mardi prochain, le 22 septembre courant, à l'Arsenal, pour procéder à l'élection du capitaine qui doit prendre le commandement de la dite compagnie.

Le scrutin sera ouvert depuis six heures et demie jusqu'à huit heures du soir. L'élection sera présidée par [illegible] et MM Paul Queyrouze et Louis Bernard, seront [illegible] et M. G. Gonzales secrétaire.

Par ordre du major,
F SAUTON, Adjudant Major. 21 sep

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Messieurs les membres qui composent la SECONDE COMPAGNIE du corps d'artillerie, capitaine Mauberret, se réuniront mercredi 23 septembre, au bureau du Jeffersonian, pour procéder à l'élection des officiers manquant à cette compagnie.

Le scrutin sera ouvert de 5 à 8 heures P. M.

L'élection sera présidée par le capitaine Mauberret, les [illegible] seront MM. F. Gomez et Octave Blache et J. Moreno secrétaire.

Par ordre du major. SAUTON, adjudant major. 21 sep—3

SAUCISSONS—4 barils saucissons, en débarquement du navire Rubicon, à vendre par NUMA LACOSTE, No. 103, rue Royale. 21 sept.

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Rubicon, du Havre:
130 paniers champagne en grandes et demi bouteilles de diverses marques et qualités;
25 caisses chambertin en grandes et demi bouteilles qualité supérieure.
LOREILHE & Co. Eng. Royale et Douane. 21 sept.

VIN DE PORTO.—Les soussignés viennent de recevoir par la barque Bachelor de Mess. Offrey, Webberg Forestes de Porto, un premier envoi de leur meilleur vin, article tout à fait supérieur. LOREILHE & Co. Eng. Royale et Douane. 21 sept.

VIN DE MADERE.—Reçu de MM. Scott, Pringle Tench & Co—Vieux Madère, par le navire Oswego, un assortiment de vin de qualités très supérieures et entr'autres du vieux TINTA MADEIRA, garanti véritable, à vendre par LOREILHE & Co. Eng. Royale et Douane. 21 sept.

REÇU par le navire Rubicon, du Havre 1000 damejeannes, 5 1/2 gallons; 25 caisses liqueurs en personnages. D. LANATA. 21 sept.

A LOUER—Pour le 1er octobre prochain.—Cette Maison si avantageusement située à l'encoignure des rues Champs Elysées et Casacalvo. Elle a été depuis fort longtemps occupée comme boulangerie, et a fait la fortune de plusieurs personnes qui en ont été locataires. Les conditions seront des plus libérales. S'adresser à D. LANATA, 9 et 10, rue Jefferson. 21 sept.

ARTICLES DIVERS—80 caisses huile de Plagniol, 45 do eau de fleur d'oranger, 25 do vin Medoc, 6 do papier français, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co. 34, Tchoupitoulas. 12 sept.

TOILE ET CORDE d'Emballage—300 pièces toile et 300 colis cordes, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas. 12 sep

CHANGE sur Paris et Londres, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas. 12 sept

COGNAC—12 demi pipes Cognac, marque de l'Aigle, venant d'arriver, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co. 34 Tchoupitoulas. 12 sept

CIGARES—1,900,000 cigares de la Havane, comprenant des Regalias, Canones, Millares, Panetelas, des marques les plus réputées, à vendre en magasin par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas. 12 sept

COTONNADE—150 aunes Cotonnade des Attakapas, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co. 34 Tchoupitoulas. 12 sept

FARINE—150 demi barils farine de ménage, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co. 34 Tchoupitoulas. 12 sept

B. O. VIGNAUD
No. 41, RUE DE CHARTRES.

VIENT de recevoir par les navires Taglioni, du Havre, Kelby et Ondiaka, d'Angleterre, et d'autres récens arrivages du Nord, un assortiment complet d'articles de ménage et de fantaisie, qu'il vendra à des prix très modérés.

PORCELAINE FRANÇAISE.
Services de table en porcelaine blanche, à filet or et à fleurs, tels que: services à dîner, à dessert, à déjeuner et à thé; à vendre par pièces ou par services. Aussi: porcelaine épaisse, pour restaurant et porcelaine dure allant au feu; garniture de toilette &c. &c.—Ayant pris des engagemens avec les principales fabriques, il en aura toujours un assortiment bien complet qu'il vendra au plus bas prix, en gros et en détail.

VERRERIE.
Tout ce qui constitue le service de table, de maison d'hôtel et de café, tels que compotiers, coupes, couvre-fromage, vases à céleri, sucriers, carafes diverses, pots à eau gobelets de tous genres, verres à pied, à champagne, à vin à liqueur, cylindres, globes et cheminées pour lampes &c &c. de toutes qualités et prix, en cristal et verre uni, moulé et de divers taillages.

PLAQUÉS.
Services à thé complets, cafetières, sucriers, beurriers, porte-liqueur et huiliers, forme anglaise et française, salières, bouts de table, réchauds, porte-bouteilles, bols-à-punch, bouchons, [illegible], corbeilles et plateaux de toutes dimensions, mouchettes, bougeoirs, chandeliers divers, candelabres, chandeliers à verrine &c. &c.

LAMPES ET ORNEMENS.
Lampes solaires, astrales, anglaises et américaines, carcelles de toutes dimensions et modèles nouveaux, en bronze, or moulu et cristal, lampes de bureau, de corridor &c. girandoles à cristaux, à 1, 2, 3 et 5 lumières, placards en bronze et dorés; beaux lustres en bronze et en cristal. Un bel assortiment de pendules de nouveaux modèles, très variées; coupes et candelabres en marbre, bronze et autres. Aussi, un bel ornement d'autel, composé d'un crucifix et de flambeaux tout dorés.

FANTAISIES.
L'assortiment le plus complet en articles de goût et de fantaisie en porcelaine à décors, cristal blanc et de couleurs, et en bronze, tels que: verres d'eau, tête-à-tête, veilleuses, coupes, vases, cornets, vides-poches, flacons à sujet et autres; jardinières, boîtes à poudre, baguiers, gobelets, tasses, écuelles, encriers, bougeoirs, chandeliers. Un choix très varié de bénitiers, garnitures de cheminée, de toilette et de lavabo, &c. &c.

ARTICLES DE MÉNAGE ET DIVERS.
Couteaux anglais de table, couverts en argent allemand et plaqués, [illegible]

Les marchands [illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le 18 septembre 1846.

☞ Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 50 par baril, les boulangers donneront, conformément au tarif, 41 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 21 sept. 1846.

Les pains de seconde qualité ou de trois pour 10 cents pèseront vingt-cinq pour cent en sus, c'est à dire 51 ½ onces.

A. D. CROSSMAN, Maire. 19 sept

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, RUE DU CANAL, (Paulding Row)
Entre les rues de la Vieille Levée et de Chartres,
Manufacture No. 288, Broadway street, Newark (New-Jersey.)

ONT reçu par les navires Louisville, Wabash, Vicksburg, Oswego, Union et Queen Victoria, et offrent à vendre A DES PRIX EXCESSIVEMENT BAS, POUR DU COMPTANT SEULEMENT, OU L'ÉQUIVALENT, l'assortiment ci après, de

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Gilets à manches en kersey, à la monkey, gilets ronds et pantalons: surtouts, paletots et gilets en flushing bleu, en peau de Lyon, en couvertures bleues et vertes, et en couvertures de Foli; gilets de dessous en satinet noir et épais, croisés; chemises en flanelle rouge croisée, hickory et twills stripes; idem en coton blanc et écru, et en toile; 300 douzaines chaussettes tricotées à la campagne du Vermont.

Articles pour la ville et les détaillans de la campagne.

HABITS, PALETOTS, SACS, en Bourguignose ou enveloppes à l'épreuve de l'eau, drap noir et fantaisie, Saxe Cobourg, draps anglais, français et du pays, drap pour ville et autres; lavées, habits et surtouts en drap noir français, anglais, allemand et américain.

PANTALONS.—En chamois noir, casimir, à raies et à carreaux, en casimir de fantaisie, en satinet croisé de fantaisie, noirs et noirs mélangé.

GILETS.—De style, à col droit, à col en rouleau idem double croisé et à col à rouleau, à la Robespierre, le tout fait en cachemire de fantaisie, cachemire noir, noir et bleu, satinet noir mélangé, velour noir et fantaisie, satin fantaisie et noir, et en valentienne de fantaisie.

Un grand assortiment de CHEMISES et CALEÇONS en toile, en coton avec devant en coton, en laine d'agneau tricotée, en merinos, écrus et blancs; chemises en coton blanc et écru, caleçons; idem, en flanelle rouge et blanche, idem en toile rayée, en ginga fil et ginga coton et en merinos rayé, chaussettes, bretelles, cols, mouchoirs en soie et batiste de tous genres.

Les habitans, marchands et détaillants, sont respectueusement invités à venir examiner les articles ci dessus avant de faire leurs achats ailleurs.

Ils offrent à vendre presqu'au prix coûtant, le peu d'habillemens d'été qui leur restent.

17 sept. GARTHWAITE, PAYAN & Co.

AUX HABITANS SUCRIERS.

CHAUDIÈRES en fer forge, de qualité supérieure, des manufactures de Edwin Maw, de Liverpool, récemment reçues par le navire Edward Bonstead, des dimensions suivantes:
40 sur 18 pouces.
58 sur 20 pouces.
60 sur 22 pouces.
78 sur 28 pouces.
10 sur 29 pouces.
A vendre par WYLIE & EGANA, 52 Bienville. 15 sep

CHAPEAUX—En débarquement du navire Queen Victoria, de la barque Louisa, etc.
70 caisses chapeaux de différentes marques, Palo Alto, chapeaux de soie, de Russie, de feutre, etc., à vendre à bon marché par FROST & Co, 10 Magasins. 15 sep

BOTTES et Brodequins Russett—3000 paires en magasin et en débarquement de la barque Thetus et à vendre par G W DUNBAR, 30 Douane. 15 sept

BOTTES, Souliers et Brodequins—En débarquement des navires Robert G. Shaw, Oswego &c. 2000 caisses venant directement des manufactures, à vendre à des conditions libérales par FROST & Co. 10, Magasins. 15 sept

FRUITS A L'EAU DE VIE—50 caisses prunes et abricots, 10 caisses fruits au jus, à vendre par S V BARRETT, 21 Gravier. 5 sept

Tabac en Feuilles, pour Cigares.

DE Fonte de Mason, du Tennessee et du Kentucky, bien assorti pour capes et tripes, à vendre soit par gros lots ou en détail à la convenance des acheteurs par T. K. PRICE, 57 rue du Camp. 26 août—6tlm

FEVES—90 barils fèves blanches, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 14 sept

CORDE d'emballage—100 rouleaux 1re qualité, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 14 sept

HUILE DE LARD—12 barils huile pour [illegible], à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 14 sept

CERISES à l'Eau de Vie—50 caisses cerises de la marque Clermont, riches étiquettes et de la nouvelle récolte, à vendre, en débarquement du navire Tyler, de Bordeaux, par LOREILHE & Co, Enc. Royale et Douane. 11 sept

FARINE—200 barils farine Eagle, 300 do Missouri mill 175 do Washington, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas. 12 sept

TRAITES sur Paris, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co, 20 St Louis. 14 sep

TRAITES sur la Havane, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co, 20 St Louis. 14 sep

CAFE—100 sacs havane, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co, 20 St Louis. 14 sep

CIGARES—50 milliers du article supérieur, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co, 20 St Louis. 14 sep

HUILE Espagnole—200 potiches, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co, 20 St Louis. 14 sep

TABAC—30 balles de Cuba pour tripes, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co, 20 St Louis. 14 sep

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du H. W. Tyler, venant de Bordeaux:
50 barriques Vin rouge Montferrant,
50 do do St. Julien;
100 demi barriques Vin blanc, Haut Sauterne,
100 caisses Cerise à l'eau de vie, nouvelle récolte.
N. DUDOUYT, 12, Touro. 15 sept

DIVERS—250 sacs vieux café Java, d'excellente qualité, 400 colis sucre en pains écrasé et en poudre, 400 colis thé impérial, en boîtes de 6, 12, 13 lbs, 30 barriques riz de la Caroline, 100 caisses chandelles adamantines, 40 surons indigo, 200 milliers cigares, 1200 caisses sacs en pitre, de 2 boisseaux et demi, 100 sacs poivre, 50 dito piment, 100 barillets maquereaux No. 3, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 1 sept

A VENDRE par le soussigné—450 barriques vin de Marseille (Bergasse et Bandol) S. V. BARRETT, 21 Gravier. 12 sept

A VENDRE par le soussigné—4000 demi boîtes sardines, marque Rodel, en caisses de 50 1/2 boîtes, 2000 grandes boîtes, do do do, 50 à la caisse; 1000 1/4 dito 100 à la caisse. S V BARRETT, 21 Gravier. 12 sept

A VENDRE par le soussigné—1000 caisses vin en grandes bouteilles, St. Julien et Cantenac, 150 caisses vin de 24 1/2 bouteilles (Larose) 75 caisses vin blanc Haut Sauterne et Barsac. S V BARRETT, 21 Gravier. 12 sept

AMIDON—50 [illegible] amidon de la Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 12 sep

TABAC—De Cuba et Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 12 sep

INDIGO de Guatemala, à vendre en magasin, par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 12 sep

MIEL blanc de la Havane—A vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 12 sep

SATINETS—5 caisses satinets de la dernière mode, à vendre à bon marché par NORTH & BROTHERS, Encoignure Magasins et Commune. 11 sep

QUATRIEME LIVRAISON DES MEMOIRES D'UN MEDECIN.

LA 4me Livraison de cet ouvrage est en vente chez VOR. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres. 8 sept

PORC—90 barriques jambons, épaules, plats côtes 1re qualité, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

MAIS—15,000 boisseaux en magasin et à vendre par L D C WOODS, 80 Magasins. 14 juill

☞ Le navire RUBICON, du Havre, est maintenant en déchargement au dessous du rail-road, 3me municipalité. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levee, et de prendre leurs permis en Douane, dans les cinq jours accordés, faute de quoi, elles seront envoyées aux magasins publics. L H GALE, 93 Commune. 18 sept.

☞ Les habitans qui ont envoyé des ordres aux soussignés pour les habillemens de leurs esclaves, sont prévenus que ces articles ont été reçus des manufactures et sont à leurs ordres. GARTHWAITE, PAYAN & Co. No. 10, rue du Canal. 17 sept

EN débarquement du navire Rubicon, du Havre—100 demi caisses Sardines d'A. Camus; 1000 tiers de caisses même marque; 1000 quarts de boîtes même marque; 36 caisses fruits au jus de Philippe & Canoud. 3 caisses jus de groseille, 3 dito jus de fraises, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St. Louis. 19 sept

AVIS—A partir de ce jour, je révoque par ces présentes, toutes procurations ou fondé de pouvoir que j'ai donné. Nlle. Orléans, 17 septembre 1846. P. B. MONTAMAT. 18 sept—3

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE, GARANTIES RECOLTE DE 1846.

Le soussigné a le plaisir d'informer ses pratiques qu'il vient de recevoir par le Rubicon, du Havre, un grand assortiment de graines fraiches de première qualité, des meilleurs grainetiers de Paris, savoir:—900 livres choux assortis; 700 livres raves assorties, choux fleurs, laitue, chicorée, cerfeuil, brocoli, &c. Les prix sont modérés. WM. DINN. 11 Commune. 18 sept

A LOUER—Le 1er novembre—Le premier étage du No 49, rue Toulouse. S'adresser à WYLIE & EGANA, 52, Bienville. 18 sept

A LOUER—Le 1er novembre—Le magasin No 69, rue du Canal, occupé par MM. Vienne & Garnier. S'adresser à WYLIE & EGANA, 11 Commune. 18 sept

COTONNADE—Une caisse cotonnade française de nouveau style, venant d'arriver et à vendre par NORTH & BROTHERS, Enc. Magasins et Commune. 18 sept

COTON EN BOBINES—7 caisses coton à six tresses, d'Alexander, en débarquement du navire Edward Bonstead, de Liverpool, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 21, rue des Magasins. 18 sept

MOUSSELINE DE LAINE, riche, &c. &c.—Reçu par l'Edward Bonstead, de Liverpool, et à vendre par les soussignés:
Une caisse mousseline de laine, noire et bleu-mazarin; 6 caisses mousseline de laine, riche et assortie; une caisse alpaca à dessins, [illegible] assortis; 4 dito merinos noir; 2 dito velours en couleurs, de fantaisie; une dito tweeds en couleur, 6/4; une dito [illegible]—A vendre en gros, par H. DE GOER & RIFFLARD, 21, rue des Magasins. 18 sept

CHEMISES ET CALEÇONS en mérinos—Les soussignés reçoivent en ce moment d'Angleterre, un assortiment complet de:
300 douzaines chemises et caleçons en mérinos, pour hommes; [illegible] douzaines idem en coton écru et blanc; 400 douzaines [illegible] pour demoiselles; 100 douzaines bas blancs et [illegible]; 200 doux. chaussettes en mérinos, [illegible] pour hommes, 100 dito idem en coton et laine, pour garçons; 200 dito casquettes; 100 dito [illegible], ainsi qu'une variété d'autres marchandises [illegible]. H. DE GOER & RIFFLARD, 21, rue des Magasins. 18 sept

EN débarquement de la barque Saranac, et à vendre [illegible] Champagne, marque Comte de Mareuil, [illegible] CHS. DUFOUR, 11, rue [illegible]

Le Remède Magique de Dalley, d'après la recette primitive et le seul véritable.

LA MERVEILLE DU SIECLE.

Ce remède a plus de pouvoir et exerce une plus grande influence sur les maladies qu'aucun autre connu. Il fait cesser les douleurs, les brûlures, les plaies et les inflammations. Les médecins et les familles ne peuvent se dispenser de ce remède. La douleur résultant des plus graves brûlures, est calmée instantanément et guérie sans laisser de traces. C'est aussi un remède souverain pour guérir les maladies suivantes:

RHUMATISMES, inflammations, hémorrhoïdes, maux d'yeux, faiblesse des reins, plaies négligées, rhumes, maladies de peau, contusion, foulures et entorses, boutons produits par la fièvre, maladies de poitrine et en tout [illegible] les maladies dont on peut être affligé. La célébrité de ce remède ne pouvant manquer d'exciter la convoitise de certaines gens sans aveu, qui cherchent toujours à contrefaire les véritables médicamens.

☞ Chaque pot de notre remède porte la signature écrite du propriétaire, H. DALLEY, sur l'enveloppe. Il n'y a que ceux-là de véritables, et les autres sont des remèdes falsifiés.

En vente à l'Entrepôt du Sud de Dally, 151, rue Chartres. 7 sept—1m

☞ ATTENTION—Les articles ci après sont vendus seulement au dépôt véritable du Remède Magique de Dalley, 59, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Potion pour la fièvre aigue, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de [illegible], Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays, pour les hémorroïdes, remède contre la migraine, remède de Bernard, contre la colique, Teinture des Indes pour les cheveux, vernis pour les poêles, tuyaux et grates, Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. 17 juin

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New-York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et AETNA, d'Hartford (Connecticut), prennent des assurances contre les risques de mer, de RIVIÈRES et de FEU, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies susnommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle Orléans.

☞ *Le bureau est au No. 17, rue du Camp.*

W. B. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
Agents. 14 sept—1an.

LE soussigné a disposé de son magasin d'habillemens à l'encoignure des rues Conti et Vieille Levée, en faveur de M. CHARLES PENOT, pour lequel il sollicite le patronage de ses anciens habitués. JOHN BELLOW Jr. 16 sep

LE soussigné a établi un magasin au No. 9, rue du Canal, entre celles des Magasins et du Camp, où il offre à vendre les articles suivans:
Casimir par pièce ou par caisse,
Satinet dito dito
Cotonnade, dito dito
Flanelle, par pièce ou par balle,
50 douzaines chemises en flanelle bleue,
50 do chemises idem rouge,
50 do chemises à grandes raies,
500 paires pantalons en satinet bleu,
300 do do en baize verte,
500 do pantalons communs.
Paletots en satinet, idem en tweeds, idem en drap, surtouts en couvertures, idem en Flushing, idem en drap pilote.
Casquettes en fourrures, par caisse ou douzaine,
idem cirées, do do
idem en drap do do
Chapeaux de divers genres, par caisse.
JNO. BELLOW Jr. 16 sept

AUX TEINTURES FRANÇAISES,
98 RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE CONTI,
Rue Toulouse, entre Chartres et Royale et
268, rue Royale, entre Dumaine et St.-Philippe.
PERINAUD,

INFORME le public et les marchands de Nouveautés que, par suite de la grande quantité d'ouvrages qu'on lui a confiés pour réparer, et pour la commodité des personnes qui habitent les quartiers supérieurs de cette ville il vient d'ouvrir un établissement, 98, rue de Chartres, encoignure Conti, et rue Toulouse, entre Royale et Chartres.

La vogue que lui ont obtenu ses bonnes teintures par la vapeur, et la perfection des apprêts, dont la supériorité [illegible] lui attire sa nombreuse clientelle.

A cet effet, il recommande à Messieurs les marchands en gros de ne pas se méprendre s'ils désirent être bien servis, car lui seul possède [illegible] pour tous les objets [illegible]. Aussi l'extension qu'il donne à ce genre de travail le met à même de faire des entreprises [illegible] le même résultat que dans les premières manufactures de France et des Etats-Unis. Il prie les personnes qui n'auraient pas été satisfaites des objets qu'elles ont confiés à ceux qui exercent cette profession de vouloir bien mettre son savoir à l'épreuve.

TEINTURES ET NETTOYAGES
d'habillements pour hommes et dames, tels que

Robes de Soie et Velours,	Paletots, Pantalons,
Cachemire, Satin,	Gilets, Redingottes,
Mérinos, Mousseline,	Manteaux, Cravattes,
Châles tous genres,	Garnitures Velours,
Blondes, Crêpes,	Toutes espèces d'étoffes
Rubans, Gants de soie,	d'ameublement,
Ombrelles, Voilettes,	Tapis, Rideaux.

Spécialité pour Deuil.
Noir fin garanti ne pas déteindre.

Chapeaux de paille blanchis et remis à la dernière mode. Etoffes noires teintes en couleurs claires ou foncées. Teintures en pièces de Mérinos, Mousselines, Casimirs, Draps, etc.

Je préviens les personnes de ne remettre aucun objet qui leur sera demandé en mon nom, attendu qu'ayant à me plaindre des commis [illegible], je n'en ai plus; je ne réponds que des objets remis aux trois adresses indiquées plus haut.

16 sept—3m PERINAUD.

INDUSTRIE COLONIALE.
JOHN A. LEON, Ingénieur Civil.
Office 31, Fenchurch-street, London.

CONSTRUCTEUR de machines et d'ustensiles pour la FABRICATION ET LE RAFFINAGE DES SUCRES, spécialement les appareils évaporateurs à double effet, perfectionnés, concentrant les liquides à *très basse température* et dans le vide. 8 sept—4m

Aux Habitans Sucriers.

LES soussignés agents de la FONDERIE de M. DAVID GRIFFEY, de Cincinnati, sont prêts à contracter pour machines à vapeur et moulins à sucre et à faire exécuter avec promptitude et soin tous autres ordres de ce genre. La supériorité et le fini des ouvrages de cet établissement et la libéralité de ses termes offrent de grands avantages aux personnes qui désireraient contracter.
AUGUSTIN & THIBAUT, 29, Vieille Levée. 10 sept—60

AUX HABITANS—Les soussignés, agents pour les couvertures de laine françaises, de Granier, informent respectueusement les habitans de cet Etat et des environs, qu'ils peuvent s'en procurer constamment au "Magasin des Planteurs" de H. DE GOER & RIFFLARD, seuls agens pour le débit de ces couvertures, et importeurs de marchandises sèches. 21, rue des Magasins.

TOILE A DRAPS, ECRUE—100 balles toile à draps, écru, de qualités assorties, venant d'être reçues et à vendre à bas prix, par NORTH & BROTHERS, Enc. Magasins et Commune. 3 sept

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES.
PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT.

MME. P. ARPIN a l'honneur de prévenir les parents que la rentrée des classes aura lieu le 15 septembre courant.

Elle sera prête dès ce moment à recevoir des demi-pensionnaires; et quelques jours plus tard, elle sera en mesure d'admettre des pensionnaires. 8 sept

TROISIEME LIVRAISON DE MARTIN, L'ENFANT TROUVÉ.
PAR E. SUE.

LA 3me Livraison de cet ouvrage est en vente chez VOR. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres. 8 sept

COGNAC Pellevoisin—5 1/2 et 15 1/4 pipes Cognac Pellevoisin de preuve, en débarquement du navire Rubicon, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 99, Douane. 18 sept

CIGARES de la Havane—Un assortiment de premier choix, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 17 sept

CIGARES Principe, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 17 sept

CIGARES de Manille—A vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 17 sept

LA société existant sous la raison de Chauvin & Levois est dissoute d'un commun accord à dater du 10 septembre 1846.

Le sieur J. Levois reste seul chargé de la liquidation et continuera le même genre d'affaires dans l'ancien domicile rue de Chartres No. 66, sous la raison de J. Levois.

Nouvelle Orléans, 18 septembre 1846.
E. CHAUVIN.
J. LEVOIS. 12 sept

PLANCHES! PLANCHES!

500,000 Pieds de planches de pin d'un pouce, idem à planchayer et à doublages, et voliches de différentes dimensions; 300,000 pieds de planches planchayer, toutes préparées, madriers et planches à doublage, prêtes à être mis en usage par le charpentier. Une partie de ces planches arrive en ce moment au Nouveau Bassin.

On entreprendra de faire scier sur la demande des constructeurs ou des expéditeurs, avec promptitude et à des prix modérés.

Les personnes qui auront besoin de planches feront bien de venir me voir avant de faire ailleurs leurs achats.

C. D. BRADFORD, No5, Nouveau Bassin.

Le susnommé est agent de plusieurs grands moulins et se chargera de délivrer soit à la côte ou à des ports étrangers, des planches brutes ou préparées. Il peut fournir des charpentes de maison, des portes et des fenêtres, ce qui économise de grandes dépenses pour le transport des matériaux et le travail. 12 sept—3o

A VENDRE—Un magasin de comestibles au détail, étant bien achalandé. Il est situé à l'encoignure des rues Jackson et des Marais. On en disposera à l'amiable. Aussi: une négresse de 26 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse. 12 sept—12

EN débarquement du navire H. W. Tyler, venant de Bordeaux:
16 barriques Vin rouge St. Estèphe Medoc,
16 do do Graves, Blanquefort;
16 do do Macau Medoc;
54 barils Vin blanc Haut Sauterne.
A vendre par B. TALAMON, 40 rue St. Louis. 16 sept

JAMBONS enveloppés—25 barriques Jambons enveloppés et au sucre, en débarquement et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92. Tchoupitoulas. 16 sept

EAU-DE-VIE de Cognac—4 demi pipes eau de vie de Cognac, 1815; 2 do do de 1825, en débarquement de la barque H. W. Tyler et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis. 16 sept

CIGARES de la Havane—400,000 Cigares des meilleures manufactures, importés et à vendre à bas prix pour clore diverses factures, par HEPBURN & TURPIN, No. 33, rue Royale. 25 mars

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, importés directement de Bordeaux, de Marseille et de New York:
30 barriques vin rouge de Bordeaux.
30 do Marseille.
25 tierçons vin blanc.
2 pipes genièvre de Hollande.
10 barils vieux Monongahela Whiskey.
50 quarts vin de Porto.
75 do vin de Madère.
20 barils vieux Madère.
100 caisses vin de Bordeaux.
50 do Chateau Lafitte,
45 do Chateau Latour.
75 do liqueurs assorties.
30 caisses Curaçao.
75 do Absynthe.
40 caisses marasquino.
30 do Huile d'olive.
25 milliers bouchons.
4 demi pipes eau de vie Pelvoisin.
4 demi pipes eau de vie A. Seignette.
A vendre par P. LONGIS, No. 116 rue Royale. 7 sept

FARINE—300 barils fine, de St. Louis, [illegible] Louis City, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas. 12 sept